

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 3 FÉVRIER 2026, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 30 JANVIER 2026.

PRÉSENTS : Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENTS : Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen et monsieur le conseiller Eric Stork.

Monsieur Gilles Girouard, directeur général par intérim, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2026-064 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2026-065 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 20 ET 22 JANVIER 2026

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2026, ainsi que ceux des séances extraordinaires tenues les 20 et 22 janvier 2026.

2026-066 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Gary Carr
Andrew Wilkins
Ken Lyons
Cloe Mohsen
Karim Mohsen
Brent Cowan
Hans Volstad
Johanne Hove
Nasr El Dabee.

2026-067 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Madame la conseillère Cynthia Homan présente et donne avis qu'un projet de Règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Cynthia Homan dépose un projet de Règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pointe-Claire.

2026-068

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'adopter un Règlement concernant la constitution d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection, sans modification.

2026-069

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE AU CONSEIL CONCERNANT LA PARTICIPATION DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La greffière fait rapport au conseil concernant la participation de tous les membres du conseil à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2026-070

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR UN MONTANT TOTAL DE 11 619 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier aux divers organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous pour un montant total de 11 619 \$:

Organisme	Montant
Association de l'ouest de l'île pour handicapés intellectuels (111, avenue Donegani)	780 \$
Centre Marc Vanier Inc. (107, avenue Aurora)	1 773 \$
Centre Marc Vanier Inc. (110, avenue Maitland)	1 522 \$
Centre Marc Vanier Inc. (117, avenue Windcrest)	1 673 \$
Centre Marc Vanier Inc. (9, avenue Lakebreeze)	2 030 \$
Fondation Yvon Lamarre (131, avenue Greystone)	2 107 \$
Habitation jeunesse de l'ouest de l'île (7, avenue Sainte-Anne)	1 734 \$

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-193-00-989.

2026-071

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À ÉCOLE PRIMAIRE ST. JOHN FISHER POUR UN MONTANT TOTAL DE 250 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 250 \$ à École primaire St. John Fisher ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2026-072

AUTORISER ET APPROUVER UNE DEMANDE POUR DÉSIGNER UN CÉLÉBRANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'autoriser et d'approuver une demande à être présentée par monsieur le maire John Belvedere au Directeur de l'état civil afin qu'il puisse être désigné comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou unions civiles sur le territoire de Pointe-Claire pour la durée de son mandat.

- 2026-073** DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL
-
- La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de Stewart Hall tenue le 26 novembre 2025 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2026-074** DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE
-
- La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire tenue le 27 novembre 2025 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2026-075** DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2025 DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE
-
- La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité d'art public de Pointe-Claire tenue le 15 décembre 2025 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2026-076** NOMMER UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin par, et unanimement résolu :
DE nommer Marie-Claude Landry à titre de membre du Comité d'art public de Pointe-Claire pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.
- DE remercier le membre sortant Benoît Jodoin.
- 2026-077** AUTORISER LA VILLE DE POINTE CLAIRE À DÉPOSER AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTENTE EN PATRIMOINE (PEP)
-
- ATTENDU QUE le Programme d'entente en patrimoine (PEP), volet 4.1, du ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère ») vise à soutenir financièrement les municipalités dans la planification et la mise en œuvre de programmes municipaux axés sur la préservation et restauration du patrimoine ;
- ATTENDU QUE le ministère offre, par le biais du Programme d'entente en patrimoine (PEP), volet 4.1, un soutien financier visant la préservation et restauration de biens patrimoniaux de propriété privée classés, cités, inventoriés ou situés sur un site patrimonial cité, classé ou déclaré ;
- ATTENDU QUE la Ville de Pointe Claire (la « Ville ») souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du volet 4.1 pour soutenir la préservation et la restauration du patrimoine via un programme municipal destinés aux propriétaires privés de biens meubles et immeubles protégés en vertu de la Loi sur patrimoine culturel ou inventoriés au sens de cette loi, sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire ;
- ATTENDU QUE la Ville entend consacrer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la réussite des actions prévues au cadre d'intervention qui sera déposé au Ministère ;
- ATTENDU QUE la réalisation des actions projetées requiert l'adoption d'un cadre normatif municipal approprié pour assurer la mise en œuvre, l'administration et la pérennité du programme ;
- Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'autoriser la Ville de Pointe Claire, à titre de mandataire, à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine (PEP), volet 4.1, pour un montant de six cent quarante mille dollars (640 000 \$).
- D'autoriser une contribution financière de la Ville, établie à 50% des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de (967 761 \$), provenant d'une réserve au livre afin d'assurer le montage financier requis par le programme.

DE s'engager à adopter, dans les meilleurs délais, un règlement municipal établissant les modalités, critères d'admissibilité, mécanismes d'octroi et de reddition de comptes, ainsi que toute autre disposition nécessaire à la mise en œuvre d'un programme municipal en patrimoine conforme aux exigences du volet 4.1 du PEP.

D'autoriser le Directeur général par intérim, M. Gilles Girouard, ou toute autre personne qu'il désigne, à signer pour et au nom de la Ville tout document requis pour le dépôt de la demande, les engagements municipaux, les ententes à intervenir avec le Ministère, ainsi que toute modification non substantielle y afférente, et à effectuer les suivis administratifs nécessaires ; le/la greffier(ère) est autorisé(e) à émettre et certifier tout extrait de la présente résolution.

D'affirmer que la Ville s'engage à respecter les conditions d'admissibilité, d'application et de reddition de comptes prévues au PEP, volet 4.1, incluant les obligations relatives à l'utilisation des sommes, au calendrier de réalisation, à l'évaluation des résultats et à la visibilité du Ministère.

2026-078 DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 24 DÉCEMBRE 2025 AU 23 JANVIER 2026

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 24 décembre 2025 au 23 janvier 2026 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2026-079 DÉPOSER LE RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport concernant l'application du règlement de la gestion contractuelle est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2026-080 AUTORISER L'UTILISATION DES RÉSERVES ACTUELLES POUR EFFECTUER LES REMBOURSEMENTS DES REFINANCEMENTS POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'autoriser l'utilisation des réserves actuelles pour effectuer les remboursements des refinancements pour l'année 2026 aux dates suivantes:

- 19 avril 2026: 6 112 000 \$
- 20 avril 2026: 5 957 000 \$
- 28 septembre 2026: 1 827 000 \$
- 28 septembre 2026: 11 447 000 \$

2026-081 SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC SCI CONNEXION INC., POUR LES ANNÉES 2026 À 2029 (MI-MARS), AU MONTANT DE 547 352,10 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION, DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE CÂBLAGE INFORMATIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec SCI CONNEXION INC., pour les années 2026-2027-2028-2029 (mi-mars), au montant de 547 352,10 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation, de réparation et de remplacement de câblage informatique (IP250005).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551.

2026-082 OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE DEUX CHÂSSIS CISCO SÉRIE X AVEC SOUTIEN TECHNIQUE ET MAINTENANCE POUR UNE PÉRIODE DE 60 MOIS, À ITI INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 74 683,94 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour l'acquisition de deux châssis Cisco série X avec soutien technique et maintenance pour une période de 60 mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ITI INC., pour un montant total de 74 683,94 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-24-002.

2026-083 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC FIBRENOIRE INC., POUR DES FRAIS DE MAINTENANCE DU RÉSEAU (FIBRE OPTIQUE) POUR UNE PÉRIODE DE 60 MOIS, POUR UN MONTANT DE 37 740 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec FIBRENOIRE INC., pour des frais de maintenance du réseau (fibre optique) pour une période de 60 mois (IP220003), pour un montant total de 37 740 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 181 913,13 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551.

2026-084 DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de février 2026, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2026-085 APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 3 FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu : D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 3 février 2026, telle que signée par monsieur Gilles Girouard, directeur général par intérim.

2026-086 ADHÉRER AU REGROUPEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION DE CONSTATS D'INFRACTION THERMIQUES

ATTENDU QUE la Ville désire adhérer au regroupement d'achats piloté par la Ville de Montréal pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier thermique (SECI), et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres qui sera effectué par la Ville de Montréal sera pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois, incluant une (1) option de renouvellement de douze (12) mois ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu : DE confirmer l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour l'acquisition de constats d'infraction thermiques pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois, incluant une (1) option de renouvellement de douze (12) mois ;

DE s'engager à fournir à la Ville de Montréal dans les délais fixés, les quantités estimées pour la durée du contrat ;

De s'engager à requérir les biens auprès du fournisseur retenu par la Ville de Montréal, et ce, selon les modalités et conditions prévus au contrat à venir ;

D'attester que la Ville n'est pas engagée ou qu'elle ne s'est pas engagée à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par le contrat de la Ville de Montréal, et ce, pour toute la durée du contrat ;

DE s'engager à respecter les modalités et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé.

2026-087

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC 4121104 CANADA INC. (100% ENVIRONNEMENTAL), POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 99 532,45 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES D'ÉCOCENTRES MOBILES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,

Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec 4121104 CANADA INC. (100% ENVIRONNEMENTAL), pour l'année 2026, au montant de 99 532,45 \$, taxes incluses, pour des services d'Écocentres mobiles (TP230030).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-088

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., POUR LA PÉRIODE DU 1 AVRIL 2026 AU 31 MARS 2027, AU MONTANT DE 77 782,89 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA COLLECTE PAR CHARGEMENT À GRUE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,

Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., pour la période du 1 avril 2026 au 31 mars 2027, au montant de 77 782,89 \$, taxes incluses, pour la collecte par chargement à grue et transport des matières résiduelles provenant des conteneurs semi-enfouis (TP210047).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-471 et 02-420-00-485 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-089

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC WASTE MANAGEMENT QUÉBEC INC., POUR LA PÉRIODE DU 1 AVRIL 2026 AU 31 MARS 2027, AU MONTANT DE 2 059 009,20 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES ORGANIQUES, DES ENCOMBRANTS, DES ARBRES DE NOËL ET DES CONTENEURS ROLL-OFF

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,

Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec WASTE MANAGEMENT QUÉBEC INC., pour la période du 1 avril 2026 au 31 mars 2027, au montant de 2 059 009,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services de collecte et de transport des déchets, des matières organiques, des encombrants, des arbres de Noël et des conteneurs roll-off (TP210024).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-485, 02-420-00-471, 02-420-00-479, 02-420-00-476 et 02-420-00-495 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-090

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC ORANGE PAYSAGEMENT INC., POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 21 161,15 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX D'ÉRADICATION DU NERPRUN DANS LE BOISÉ DU PARC TONY PROUDFOOT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ORANGE PAYSAGEMENT INC., pour l'année 2026, au montant de 21 161,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'éradication du nerprun dans le boisé du parc Tony Proudfoot (TP250029).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-25-000 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-091

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE MACHINE À PEINTURE SUR UNE CAMIONNETTE FOURNIE PAR LA VILLE, À ÉQUIPEMENTS STINSON (QUÉBEC) INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 116 863,29 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'une machine à peinture sur une camionnette fournie par la Ville, pour le service des travaux publics (TPG260003), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ÉQUIPEMENTS STINSON (QUÉBEC) INC., pour un montant total de 116 863,29 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-423-02-958.

2026-092

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE L'ASPHALTE CHAUDE, SANS LIVRAISON, POUR LA PÉRIODE DU 1 FÉVRIER 2026 AU 31 JANVIER 2027, À GROUPE COLAS QUÉBEC INC. ET DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 347 799,38 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LA PÉRIODE DU 1 FÉVRIER 2027 AU 31 JANVIER 2028 EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture de l'asphalte chaude, sans livraison, pour la période du 1 février 2026 au 31 janvier 2027 (TPV260002), au plus bas soumissionnaire conforme, soit GROUPE COLAS QUÉBEC INC. et DEMIX CONSTRUCTION, une division de GROUPE CRH CANADA INC., pour un montant total de 347 799,38 \$, taxes incluses (sujet à l'ajustement à la hausse ou à la baisse du prix du bitume). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour la période du 1 février 2027 au 31 janvier 2028.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-415-00-625, 02-416-01-625 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustement prévus aux documents d'appel d'offres). De plus, le montant alloué au présent renouvellement conformément au bordereau de prix pour ce contrat sera augmenté de la somme correspondante à la variation des quantités à la baisse survenue durant le terme initial du contrat et les périodes de renouvellement précédentes, le cas échéant, de sorte qu'aucune autorisation additionnelle ne sera requise quant à cette dépense, et ce, sous réserve des dispositions prévues aux documents d'appel d'offres et à la condition que le besoin se présente et que les crédits budgétaires soient disponibles aux comptes budgétaires ci-dessus.

2026-093

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CONTRÔLE DES ESPÈCES VÉGÉTALES ENVAHISSANTES ET D'ENTRETIEN EN MILIEUX NATURELS, À GESTION FLORACOM (9317-9083 QUÉBEC INC.) POUR LE LOT A ET ORANGE PAYSAGEMENT INC. POUR LE LOT B, POUR UN MONTANT TOTAL DE 165 183,02 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour des travaux de contrôle des espèces végétales envahissantes et d'entretien en milieux naturels (TPH260009), au plus bas soumissionnaire conforme, soit GESTION FLORACOM (9317-9083 QUÉBEC INC.) pour le Lot A et ORANGE PAYSAGEMENT INC. pour le Lot B, pour un montant total de 165 183,02 \$, taxes incluses.

Le montant total du contrat est réparti comme suit :

- GESTION FLORACOM (9317-9083 QUÉBEC INC.): 82 396,42 \$, taxes incluses, pour le lot A.
- ORANGE PAYSAGEMENT INC. : 82 786,60 \$, taxes incluses, pour le lot B.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-701-572 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-094

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC MÉCANICTION INC., POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2026 AU 14 MARS 2027, AU MONTANT DE 400 559,10 \$, TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE PLOMBERIE ET TUYAUTERIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec MÉCANICTION INC., pour la période du 15 mars 2026 au 14 mars 2027, au montant de 400 559,10 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour les travaux d'entretien et de réparation de plomberie et tuyauterie (EP230003).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-15-538, 02-877-20-538, 02-877-21-538, 02-877-30-538, 02-877-40-538, 02-877-41-538, 02-877-43-538, 02-877-50-538, 02-877-52-538, 02-877-60-538, 02-877-61-538, 02-877-80-538, 02-877-81-538, 02-877-90-538 et 02-877-91-538 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustement prévus aux documents d'appel d'offres).

2026-095

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC JOSEPH SKAFF ARCHITECTURE ET DESIGN INC., POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS ET LA RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE, POUR UN MONTANT DE 10 198,29 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec JOSEPH SKAFF ARCHITECTURE ET DESIGN INC., pour des services professionnels pour l'imperméabilisation des fondations et la réfection de la maçonnerie de l'aréna Bob-Birmie (BP2218-21065), pour un montant total de 10 198,29 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 57 309,30 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-32-930.

2026-096

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE DE L'EMPLACEMENT ET DE L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE, ENTRE LES AVENUES GOLF ET VICTORIA, À T2 SERVICES D'INGÉNIERIE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 86 508,63 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour l'analyse de l'emplacement et de l'état des infrastructures du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Golf et Victoria (GP2607-25045), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit T2 SERVICES D'INGÉNIERIE, pour un montant total de 86 508,63 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-425-12-982.

2026-097

OCTROYER UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES SUR LA BRETELLE, LA VOIE DE SERVICE SUD ET LE BOULEVARD DES SOURCES, À LAURIN LAURIN INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 498 646,58 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le remplacement des lampadaires sur la bretelle, la voie de service Sud et le boulevard des Sources (GP2608-25023), au plus bas soumissionnaire conforme, soit LAURIN LAURIN INC., pour un montant total de 498 646,58 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-426-02-992.

2026-098

CONSIDÉRER UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 32A, AVENUE BRUNET

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'autoriser un usage conditionnel en faveur de la propriété située au 32A, avenue Brunet pour permettre l'ajout d'un nouveau bâtiment pour permettre l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire.

2026-099

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 32A, AVENUE BRUNET

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 32A, avenue Brunet exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la construction d'une unité d'habitation accessoire détachée (UHA) ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 décembre 2025.

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_32_Brunet_elevations_2025-09-22_(1)
- CSP_32_Brunet_implantation_2025-11-19_(1)
- CSP_32_Brunet_site_plan_2025-12-04_(1)
- PL_32_brunet_insertion_final_2025-11-17_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 32A, avenue Brunet, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 14 025 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux ;

D'abroger la résolution 2026-039.

2026-100

APPROUVER L'INVENTAIRE DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CONSTRUITS AVANT 1940

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, et d'autres dispositions législatives, prévoit que les agglomérations et les MRC du Québec doivent adopter un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur leur territoire avant le 1 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Pointe-Claire a collaboré avec la Division du patrimoine de la ville de Montréal à la réalisation de l'inventaire des immeubles qui ont été construits avant 1940 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a déterminé les paramètres en vue de la réalisation, de la consignation et de la diffusion d'un inventaire du patrimoine immobilier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Pointe-Claire ont pris connaissance de ladite liste d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
QUE le conseil municipal approuve l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur son territoire et recommande son adoption au conseil d'agglomération de Montréal.

2026-101

AUTORISER LE DON D'UN ABONNEMENT DE PAGAYAGE LIBRE FAMILIAL À LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA-DELLAR

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'autoriser le don d'un abonnement de pagayage libre familial à la Résidence de soins palliatifs Teresa Dellar, qui sera mis aux enchères lors de la vente aux enchères silencieuse organisée à l'occasion de leur événement annuel de collecte de fonds pour la Saint-Valentin.

2026-102

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 20h15.

John Belvedere, maire

Me Caroline Thibault, greffière